

Brèves des bois N° 19

Bulletin semestriel des associations d'entrepreneurs forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes
juillet 2025



Présentation des ETF au CESER AuRA

Gaël Perché, menuisier en Isère représente la filière forêt bois au Conseil Economique Social et Environnemental Régional*. Il a proposé à la commission environnement une analyse de la filière forêt-bois, ce qui a permis une audition de Samuel Resche pour présenter les entreprises de travaux forestiers, leurs difficultés et la nécessité d'un soutien public indispensable à la filière.

LUNDI 12 MAI

COMMISSION 2

Georges KUNSTLER
Chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Grenoble

Samuel RESCHE
Chargé de mission forêt chez FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes

Alain PROVAT
Technicien forestier à l'Office national des forêts (ONF) Loire



**Le CESER est la 2ème institution régionale. Il a pour mission principale d'informer et d'éclairer l'exécutif du Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales.*



Journée des ETF avec visite du site Thebault

Fibois AuRA organise une journée pour les Entreprises de Travaux Forestiers le 18 juillet au Lycée de Brioude-Bonnefont. Au programme, interventions du Pôle Santé des Forêts de la DRAAF sur le rougissement des Douglas, de l'ONF sur le tassement des sols, de Fibois sur les résultats technico-économiques et visite du site de déroulage du Groupe Thébault. Ce projet à 100 millions d'euros dont le démarrage est prévu en fin d'année, a pour objectif de produire 100 000m³ de LVL de gros bois de sapins pectinés issus des forêts auvergnates et ligériennes. La visite est limitée à 60 participants pour des raisons de sécurité. Pour s'inscrire, merci de contacter votre interprofession pour obtenir le lien.



Nouvelle réglementation CT

Une nouvelle réglementation est parue le 1er juin et applicable dès le 1er juillet. Le Décret n° 2025-482 vise à renforcer la sécurité des travailleurs (employeurs, travailleurs indépendants et donneurs d'ordre) lors des périodes de canicule jaune, orange et rouge (selon vigilance canicule de Météo France). Cela concerne l'évaluation des risques (mise à jour du DUERP notamment), la mise en œuvre de mesures de prévention (adaptation des horaires, fournir de l'eau, des EPI adaptés...), la prévention des malaises (identifier les signaux d'alerte, avoir un téléphone chargé...) et l'identification des personnes sensibles (et adaptation des mesures à la personne).



Lancement de la démarche Forestiers Engagés

Le 21 mars 2025, à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts, le Pôle Excellence Bois, aux côtés du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de la Préfecture de Haute-Savoie et de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes, a organisé le lancement officiel de la démarche "Forestiers Engagés". Cette charte de bonnes pratiques vise à valoriser une gestion durable et responsable des forêts haut-savoyardes en fédérant les acteurs de la filière autour d'engagements communs. Cet événement marquait l'aboutissement d'un travail collectif mené depuis 2023 avec de nombreux partenaires forestiers et institutionnels. Cette démarche vise également à instaurer le dialogue avec le grand public et à concilier les usages en forêt, grâce à des panneaux installés en forêt qui permettront grâce à un QR code de faire remonter des questions ou interrogations concernant un chantier forestier.

Ce projet repose sur la mobilisation d'un large réseau de partenaires : forestiers privés, exploitants, scieurs, collectivités, centres de formation, associations et institutions locales, tous engagés pour la forêt de demain.

Le lancement en Savoie est prévu à l'automne 2025.

Plus d'informations sur www.poleexcellencebois.fr/forestiers-engages-1420



Forêt et changement climatique

Pour répondre aux nombreuses interrogations des ETF sur ce qui nous attend demain, la DRAAF propose un webinaire le 2 septembre de 17h à 18h sur le thème « **«A quel climat devra s'adapter la forêt en région AURA ?»** » qui sera présenté par Clowis ROSIER, météorologiste conseil pour Météo France à Lyon. L'accent sera mis sur les variables ayant un impact sur la santé de nos forêts. Des outils vous permettant d'avoir davantage d'information localisée vous seront également présentés. Pour y accéder, contactez votre référent Fibois pour recevoir le lien par



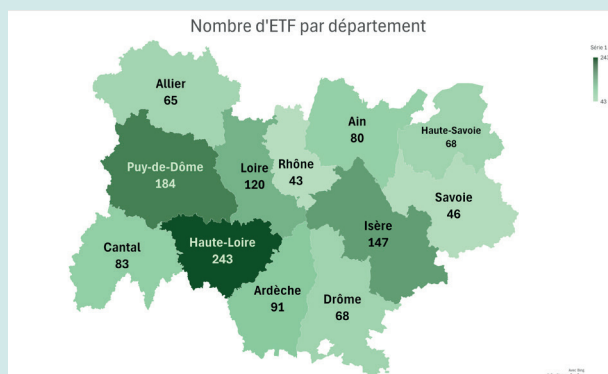
zoom sur

DONNÉES STATISTIQUES SUR LES ETF D'AURA

Depuis la fusion des régions, Fibois AuRA et les interprofessions départementales de l'ex-Rhône-Alpes assurent un suivi précis des créations/radiations d'entreprises et un accompagnement des candidats à l'installation ainsi que des entreprises installées. Ce suivi permet d'avoir une photographie précise des entreprises existantes sur le territoire. L'observatoire technico-économique (porté par l'interprofession et réalisé par Cerfrance) et l'observatoire mécanisation réalisé en 2024 par le FCBA, complètent l'analyse que nous présentons ici.

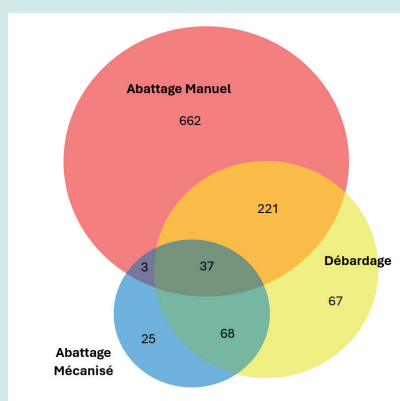
Nombre d'entreprises et répartition sur le territoire

En juin 2025, 1238 entreprises exercent l'activité de prestation forestière sur le territoire. Nous estimons que 85% d'entre elles exercent l'activité à temps plein, les 15% restant exercent en parallèle une activité de négoce de bois rond, agricole, paysagère...



Globalement les entreprises se concentrent logiquement sur les massifs forestiers tels que le Livradois-Forez, le Pilat, le Vivarais, le Vercors... Les activités proposées par les entreprises concernent l'exploitation forestière : 97% (1196) proposent au moins une activité d'abattage manuel ou mécanisé ou de débardage

Activités réalisées par les entreprises de prestation forestière



Comme le montre le schéma, l'abattage manuel est l'activité majoritaire avec 75% des entreprises qui la pratiquent. Le débardage est proposé par 32% des entreprises et 11% réalisent de l'abattage mécanisé. Seulement 37 entreprises (soit 3%) réalisent l'ensemble des activités.

- Les travaux sylvicoles : la réalisation de ces travaux n'est pas toujours clairement définie dans l'entreprise qui peut ne réaliser que quelques jours par an de la plantation par exemple. En qui concerne les entreprises qui consacrent une part significative de leur activité dans ce type de travaux :

- 3% (42) proposent exclusivement ce type de travaux
- 13% (155) proposent des travaux sylvicoles en plus de leur activité

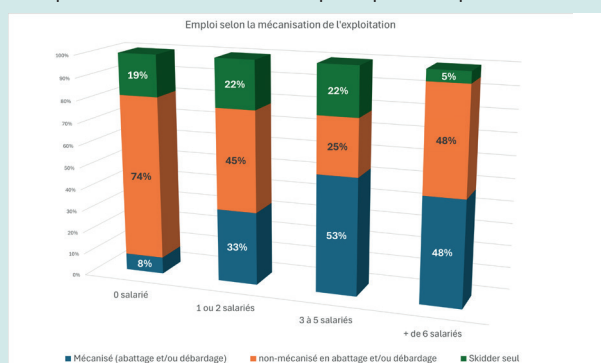
d'exploitation

- Le Bois Energie : sur l'ensemble des entreprises :

- 13% (161) ont une activité avérée de production de bois bûche
 - 2% (29) ont une activité de déchetage (broyage bois énergie)
- Autres activités : certaines entreprises proposent également du transport de bois, du négoce de bois rond, des travaux de remise en état de voirie, travaux paysagers... Mais cela reste plus anecdotique.

Taille des entreprises

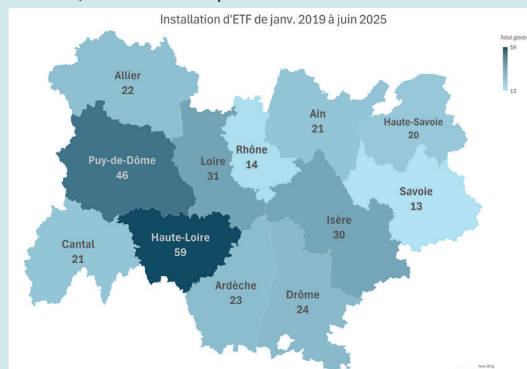
Sans surprise, elles sont de petite taille généralement : 78% sont unipersonnelles, 14% ont 1 ou 2 salariés et donc seulement 8% ont 3 salariés ou plus. Ces données cachent cependant une autre réalité, les entreprises mécanisées sont celles qui emploient le plus :



Ce graphique permet de voir que les entreprises unipersonnelles sont à 74% des entreprises non-mécanisées et qu'en revanche 78% des entreprises de la catégorie 3-5 salariés sont mécanisées avec a minima un skidder. En qui concerne les entreprises de + de 6 salariés, ces résultats sont à prendre avec précaution car cela ne représente que 40 entreprises d'une part mais également parce que, pour les plus importantes notamment, la partie prestation forestière fait partie d'un ensemble plus important dont l'activité est diversifiée. Le fait que les entreprises mécanisées recrutent plus s'explique par le fait que l'investissement en matériel forestier est extrêmement lourd, ce qui implique une capacité d'assurer le financement. Côté abatteurs manuels, plusieurs difficultés sont en cause : la rentabilité des travaux d'abattage manuel ne permet pas toujours de recruter, les démarches administratives sont contraignantes, les responsabilités en termes de sécurité sont lourdes pour l'employeur... Nous observons sur le terrain que les entreprises manuelles qui tendent à recruter sont également celles dont l'activité est diversifiée (en travaux sylvicoles notamment).

Évolution du nombre d'entreprises

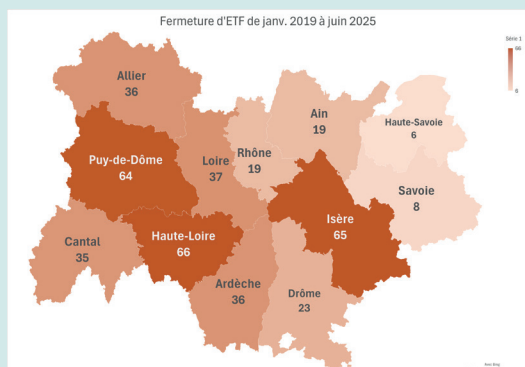
Depuis le 1er janvier 2019, 324 entreprises ont été créées sur le territoire, dont voici la répartition :



La répartition des installations semble inégale sur les territoires mais elle reste sensiblement proportionnelle au nombre d'entreprises existantes sur le département.

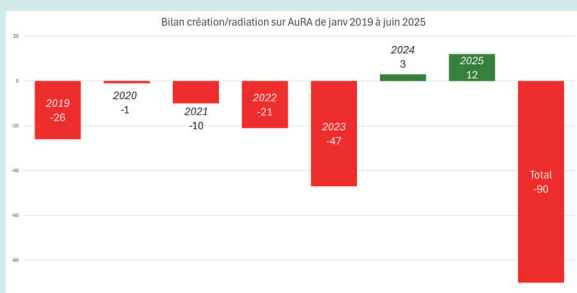


Côté fermeture d'entreprises, depuis le 1er janvier 2019, 356 entreprises ont fermé sur le territoire et 58 sont considérées comme inactives (soit 414), voici la répartition :

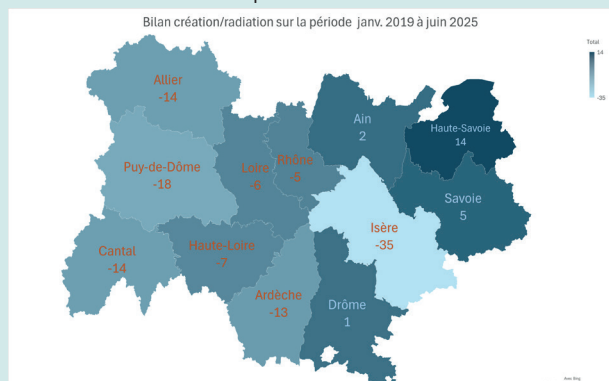


Si l'on reporte au nombre actuel d'entreprises, la répartition des fermetures est très inégale d'un département à l'autre. En effet, si cela ne représente que 9% des entreprises de Haute-Savoie, la proportion est de 55% pour l'Allier ou 44% pour l'Isère et le Rhône.

Afin de mieux appréhender ces données, il est important de dresser le bilan des créations et radiations :

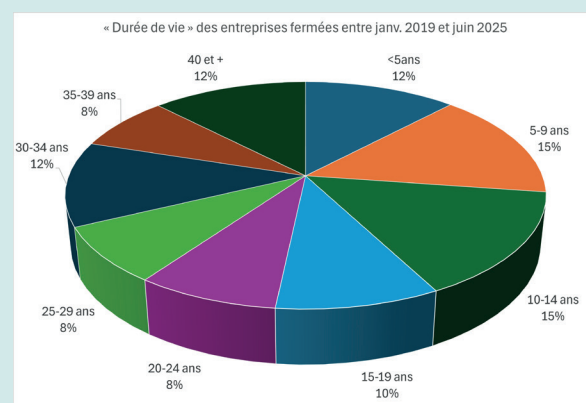


On constate que les années 2020-21 (période COVID) ont été plutôt positives avec la mise en suspend les fermetures d'entreprise en raison notamment d'aides financières favorables. Les années 2022-23 sont un retour à la normale avec, notamment en 2023, «un rattrapage» des fermetures retardées. En revanche, en 2024, on constate, pour la première fois depuis des années (mêmes antérieures à 2019), un inversement de la situation grâce à un effet cumulé des aides financières apportées aux entreprises mécanisées (État, Région et Europe) et aux entreprises manuelles (Départements et Région), de l'accompagnement par les interprofessions ainsi que d'un marché très porteur permettant une augmentation des tarifs de prestation entre 2021 et 2023 (comme l'a prouvé l'observatoire ETF 2024) malgré une augmentation des coûts (matériel et consommable). Sur 5 ans, nous avons tout de même perdu 90 entreprises de travaux forestiers (6.7%) avec un impact différent d'un territoire à l'autre comme le prouve la carte ci-dessous.



La plupart des effectifs peuvent être considérés comme stables sauf pour l'Isère qui perd 35 entreprises soit 19% de ses entreprises, 18% pour l'Allier, 14% pour le Cantal, 12.5% pour l'Ardèche, 9% pour le Puy-de-Dôme... On note en revanche une belle progression du côté des Savoie avec +17% d'entreprises.

Les raisons pour lesquelles les entreprises ferment ne sont pas précisément connues mais le graphique suivant tend à prouver que ce serait souvent des fins de carrière (40% des entreprises ont plus de 25 ans d'existence au moment de leur fermeture) et que le taux de maintien des jeunes entreprises les premières années (moins de 5 ans) est très bon (88% des entreprises passent le cap de la 4ème année).



Accompagnement par l'interprofession

Fibois AuRA et les interprofessions départementales accompagnent les entreprises dans leur projet d'installation. Depuis 2019, nos référents sont reconnus par les 4 MSA d'AuRA et la DRAAF AuRA sur la Levée de Présomption de Salarial (LPS) ; par la Région sur la question des ETF globalement et comme soutien à l'élaboration des aides à l'installation notamment ; par les Centres de Formation forestière que nous réunissons chaque année ; par divers cabinets de comptabilité qui nous contactent pour des conseils relatifs à l'installation... Les chiffres suivants montrent la montée en puissance de l'appui réalisé auprès des entreprises entre 2020 et 2024 (données des années 2019 et 2025 non-disponibles) :

Interprofession accompagnatrice	Département(s) concerné(s)	Nombre accompagnement 2020-2024	Nombre d'installation 2020-2024
Fibois 01	Ain	35	13
Fibois 07-26	Ardèche/Drôme	18	28
Fibois 38	Isère	18	20
Fibois 42	Loire	9	21
Fibois 69	Rhône	10	8
PEB	Savoie/Haute-Savoie	15	17
Fibois AuRA	Allier/Cantal/Puy-de-Dôme/Haute-Loire	106	97
Total		211	205

Les accompagnements peuvent être réalisés à tous les stades de l'installation : projet, réalisation et post-installation. Au stade projet, le candidat peut être dirigé vers le centre de formation adapté ou accompagné dans la création de l'entreprise si les conditions sont réunies. Par conséquent, entre le début de l'accompagnement et la réalisation du projet, plusieurs années peuvent s'écouler. Ce ne sont donc pas les 211 accompagnements qui ont donné les 205 installations, puisqu'en effet, certains accompagnements actuels donneront des installations dans la ou les année(s) à venir.



Vigilance accrue face aux risques incendies

L'été arrivant, la vigilance accrue face aux risques incendies dans les massifs forestiers Drômois et Ardéchois particulièrement sensibles est essentielle. La défense des forêts contre les incendies dans ces départements est un enjeu crucial en raison du climat de la région combiné à la végétation dense des massifs forestiers.

En période de risques élevés, des arrêtés préfectoraux (07 ; 26) imposent une réglementation à respecter selon le niveau de danger. Une carte informative disponible en ligne sur le site risque-prevention-incendie.fr/drome/ mis à jour quotidiennement, permet de connaître le niveau de risque feu de forêt du secteur concerné par votre activité. Ainsi, vous pouvez l'adapter en fonction des directives à suivre (posséder à moins de 25 mètres du chantier un extincteur de 9 kg à poudre, un extincteur de 9 litres d'eau et un moyen de communication téléphonique portatif sur soi). Votre engagement constant au respect de ces règles est nécessaire afin de prévenir les risques incendies. En cette période votre vigilance doit être renforcée.



Prise en compte du tassement des sols lors des chantiers forestiers

Au mois d'avril, les entreprises forestières du Rhône et leurs donneurs d'ordres (propriétaires forestiers, exploitants, scieurs...) ont accueilli une experte en pédologie de l'ONF pour un rendez-vous d'échange en forêt. L'objectif de la soirée était de monter en compétence collectivement pour mieux comprendre les impacts du tassement par les engins lors des différents travaux mécanisés (de la plantation à l'exploitation) sur les sols forestiers. Tous les participants ont pris conscience de l'impact fort et durable du tassement sur les sols. Il induit une perte de la productivité forestière et une baisse de la capacité de résilience de la forêt face aux aléas climatiques tels que les tempêtes et les sécheresses à cause principalement d'un enracinement moins profond des arbres et d'une diminution de la capacité de rétention en eau des sols. Le tassement qui peut être provoqué par un seul chantier de travaux aura des conséquences néfastes durables dans le temps pour la forêt (et son propriétaire !).

Après la présentation des impacts, les échanges entre entreprises de travaux et donneurs d'ordres ont tourné autour des possibilités techniques à mettre en œuvre pour limiter ce tassement lors des chantiers sans pour autant supprimer la mécanisation aujourd'hui prédominante dans nos métiers ! En conclusion, des compromis sont à trouver selon les chantiers tant au niveau technique qu'au niveau du coût.

L'essentiel sur le tassement des sols et les bonnes pratiques est à retrouver dans le Guide Pratic'Sols (accessible sur le site internet de l'ONF)

Rappel Registre des incivilités

Pour rappel, notre registre des incivilités en AuRA est toujours ouvert ! Si vous êtes victime d'une malveillance (vol, dégradation...), n'hésitez pas à le signaler à votre interprofession. En fonction des retours, des actions peuvent être envisagées.



Mécanisation des feuillus : immersion terrain pour les forestiers de l'ADIF et de FIBOIS

Les 17 et 18 juin, une quinzaine d'adhérents de l'ADIF, de FIBOIS Isère et de FIBOIS Ardèche-Drôme ont participé à un voyage d'étude autour de la mécanisation et du tri des feuillus, en marge du salon Forexpo à Mimizan.

Chez Jean-Luc Ducourret, en Gironde, les participants ont découvert un chantier en taillis mécanisé avec une Timberpro TN725D équipée de deux têtes : l'une pour l'abattage, l'autre pour le tri et le billonnage. Cette approche en deux passages permet de valoriser plusieurs produits sur une même coupe : bois énergie, chauffage, menuiserie, piquet... Son organisation séduit même des coopératives comme Alliance Forêt Bois qui le sollicite en prestation.

À Réaup-Lisse (47), la famille Ligneau produit 200 000 piquets en robinier par an, destinés aux vignobles de Gascogne. Leur Komatsu 901XC, maniée avec précision, permet une coupe propre et soignée. Le reste du bois est valorisé en bois bûche ou bois énergie.

Le salon Forexpo a permis de découvrir les dernières machines forestières. Les soirées ont été l'occasion d'échanger avec les adhérents de CBQ+, venus célébrer les 10 ans de leur association de producteurs bois énergie.

Un déplacement riche en retours d'expérience, pour nourrir la réflexion sur les pratiques feuillues dans les massifs des Chambaran et des Bonnevaux.

Vos contacts

AIN : FIBOIS 01
Valérie Chevallon
v.chevallon@fibois01.org
06 80 03 42 13

ISERE : FIBOIS 38
Guénaëlle Sclan
g.sclan@fibois38.org
06 26 28 14 94

DRÔME/ARDECHE : FIBOIS 07/26
Amandine Prévost
aprevost@fibois.com
06 80 34 50 61

LOIRE : FIBOIS 42
Elodie Thévenet
e.thevenet@fibois42.org
06 71 56 19 00

RHÔNE : FIBOIS 69
Andréa Macret
a.macret@fibois69.org
06 74 04 73 70

SAVOIE/HAUTE-SAVOIE :
Pôle Excellence Bois
Emeline Mauduit
e.mauduit@poleexcellence-bois.fr
06 46 11 74 15

ALLIER/CANTAL/HAUTE-LOIRE/PUY DE DÔME :
Fibois AuRA
Samuel Resche
s.resche@fibois-aura.org
06 37 24 87 78



avec le soutien de



Siège social
Agrapole
23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont Ferrand
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes
04 73 16 59 79

Publication éditée par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et les interprofessions territoriales : Fibois 01, Fibois 07-26, Fibois 38, Fibois 42, Fibois 69, Pôle d'Excellence Bois

fibois-aura.org